

**Complément d'avis n° 2021/01-04
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen (ESIX Normandie)
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction formulée dans l'Avis n°2021/01-04 concernant l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, portant sur la prise en compte et la mise en œuvre des trois premières recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen,
- Vu la note de synthèse établie par Patricia SOURLIER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** des actions de l'école. Les éléments devront être à nouveau analysés lors du prochain audit.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente
Elisabeth CRÉPON